N°99
DECEMBRE 2023
JANVIER 2024

Promofluvia

Un flot d'idées pour la voie d'eau

ÉDITORIAL

L'AXE MEDITERRANEE-RHONE-SAONE EN MARCHE

Le Conseil de Coordination Interportuaire et Logistique (CCIL) s'est réuni pour la deuxième fois cette année (24 mai à Lyon ; 1er décembre à Marseille) sous la responsabilité et la coordination de Mme la Préfète Fabienne BUCCIO. Le CCIL a pour but de «construire un grand port fluvio-maritime sur tout l'axe» et relancer le transport fluvial, deux ambitions déclarées par le Président MACRON à Marseille le 2 septembre 2021 réitérée 28 juin 2023.

Où en sont les actions lancées en mai et quelles sont les nouvelles décisions ?

3 chantiers ont été lancés en mai :

Un **schéma directeur** pour articuler les stratégies de développement des gestionnaires de foncier économique avec celle des conseils régionaux…, les Métropoles et les CCI en vue d'une sobriété foncière et de la sobriété énergétique : une première version a été présentée en séance.

La prochaine étape va concerner les concertations avec les territoires et l'identification des fonciers en mesure d'accueillir des projets de réindustrialisation.

Le **catalogue foncier** : il est la déclinaison opérationnelle du schéma directeur pour proposer les offres d'implantation. Il devra être achevé pour fin mars 2024.

La **digitalisation** : l'objectif consiste dans le déploiement d'un outil (Cargo Community Système Ci5) sur l'ensemble de l'axe. Un premier module sera présenté au prochain CCIL en mai 2024.

Les nouvelles décisions et projets :

Mettre fin aux surcoût de la manutention fluviale en les intégrant aux « Terminal Handling Charges » ou THC : les acteurs du port de Fos Marseille font de la résistance. Le port de Dunkerque a réglé ce point dur en 2016 et le trafic conteneur a cru fortement depuis. La mutualisation de ce coût entre les trois modes (route, fer et voie d'eau) est la seule solution pour établir un traitement égal entre les modes. L'Etat semble favorable à sa mise en place à Fos et devrait présenter en avril 2024 les modalités d'application. Un nouvel angle d'approche de présentation est adopté pour pousser cette mesure tant attendue par le fluvial : «envoyer un signal-prix clair en faveur du transport décarbonné».

A Promofluvia, nous pensons que ce n'est qu'un premier pas, en effet, tant que les opérateurs des terminaux n'auront pas d'obligation de quota en faveur des modes massifiés (fer et fluvial) ils continueront à utiliser le mode routier essentiellement. Rappelons que c'est le cas de tous les ports du range nord européen.

L'annonce faite par le Président de CMA-CGM à Marseille sur les THC n'a été suivi que de peu d'effets, à la fois parce qu'elle ne s'appliquait qu'à une faible part de son trafic de conteneurs et parce qu'elle n'a pas été suivie par les autres sociétés maritimes.

Relancer le transport des conteneurs par le fleuve : Une nouvelle étude est confiée à Mme AVEZARD, espérons qu'elle sera mieux entendue et suivie d'actions que suite à son rapport à la demande du Ministre

7 actions sont déjà identifiées, elles concernent surtout les acteurs du fluvial : -plus d'escales, -plus de bateaux, - plus de navettes …L'Etat serait prêt à mettre la main au portefeuille ! L'ensemble des acteurs s'engageraient pour développer le trafic fluvial des conteneurs. Peut-être faut-il que nous « croisions les doigts » pour que ça marche !

La Direction des douanes est aussi sollicitée pour « favoriser l'attractivité et la **lisibilité des procédures douanières »** sur l'axe.

De son côté, **Medlinkports va jouer la carte de la formation au fluvial** des personnes qui œuvrent dans les différents métiers du transport ou sont en relation avec ses acteurs.

Les opérateurs du conteneur et du fluvial se trouvent trop souvent de bonnes excuses pour justifier la situation actuelle, lors de la première «Medlink Solution Day» quelques formules ont été citées :

- L'Etat ne peut pas tout faire seul
- Améliorer la visibilité de l'offre et du prix,
- Garantir les conditions de la confiance (fiabilité des modes massifiés)
- Méconnaissance du rôle du fleuve
- Pourquoi ne pas se donner un objectif chiffré, passer de la bonne volonté à la réalité opérationnelle
- Il n'y a pas assez d'opérateurs économiques, pas assez d'investissements privés
- La puissance publique doit continuer à investir sur ses réseaux (le fer surtout)

Dixit dans le désordre La Préfète, VNF, CMA-CGM, Bolloré Logistics, Combronde, Hapag Lloyd France.

Les intervenants invités à ces échanges et coopérations par Medlinkports, CNR et VNF ont tous de bon prétexte pour en même temps exprimer leur assentiment favorable au mode fluvial et ferroviaire : « pour nous, le rail et la barge, c'est green » et exposer tout ce qui les empêcherait d'y recourir plus largement : « Le transport fluvial est le moins aidé et le plus couteux ».

En cette fin d'année, et à l'aube d'une nouvelle, il est de coutume de prononcer des vœux. Chez Promofluvia, nous voulons croire que le CCIL, Medlinkports et l'Etat parviendront enfin à la mise en œuvre d'un cadre d'actions efficace pour le développement durable du trafic fluvial sur le Rhône.

A chacun d'entre vous nous souhaitons que la nouvelle année vous permette de réaliser vos vœux les plus chers et vous garde en bonne santé.

PROMOFLUVIA INFO

COMITE DE DIRECTION

14 décembre 2023
25 janvier 2024
22 février 2024
28 mars 2024
2 mai 2024
27 juin 2024

COMITE DE SUIVI

12 janvier 2024 + Vœux et Galette
8 février 2024
7 mars 2024
18 avril 2024 + 5 à 7
23 mai 2024 +Séminaire

ASSEMBLEE GENERALE

6 juin 2024

QUELQUES DATES :

11 septembre 2023 : Medlinkports Réunion des chargeurs

21 septembre 2023 : inauguration de la péniche Bed and Biclycle

29 septembre 2023 : Restitution du voyage ADR sur la Seine

3/4 octobre 2023 : ROUEN les Assises Nationales du fleuve

7/8 octobre 2023 : Voyage à ST JEAN DE LOSNE : canal de Bourgogne avec Bernard Le Sueur (ADR)

12 octobre 2023 : AG. Association Saône /Rhin/ Europe

7 novembre 2023 : AG Agir pour le Fluvial

17 novembre 2023 : ADR : réunion avec les pêcheurs du Rhône.

20 novembre 2023 : Réunions des bateaux croisières pour leur planning

23 novembre 2023 : 5 à 7 Promofluvia sur le SURF.

Décembre 2023/janvier 2024 : Le bateau TARA est à Lyon jusqu'au 21 janvier 2024

FORMATION : EXPERT EN NAVIGATION AVEC PASSAGERS :

Le 1er septembre 2023, l'agrément de Promofluvia pour la formation « Expert... » est publié au journal officiel du 1er septembre 2023 (voir décret)
Le premier stage de 4 jours a eu lieu les 4, 5, 6, 7 décembre 2023. Les prochaines sessions :

Du 12 au 15 février 2024
Du 11 au 14 mars 2024
Du 8 au 11 avril 2024
Du 13 au 16 mai 2024
Du 17 au 20 juin 2024

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES

Arrêté du 11 août 2023 relatif à la délivrance d'un agrément pour la formation en navigation intérieure

NOR : *TRET2321140A*

Le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires,

Vu l'ordonnance n° 2021-409 du 8 avril 2021 relative au transport fluvial et à la navigation intérieure ;

Vu le décret n° 2022-156 du 9 février 2022 relatif aux qualifications professionnelles en navigation intérieure ;

Vu l'arrêté du 27 avril 2022 relatif aux qualifications des équipages et à la conduite des bateaux de commerce en navigation intérieure ;

Vu les articles A. 4231-2-3 et suivants relatifs aux organismes de formation du code des transports ;

Vu l'article A. 4231-15-2 relatif à la qualification d'expert en navigation avec passagers du code des transports ;

Vu la demande présentée par l'organisme de formation Promofluvia datée du 20 juillet 2023,

Arrête :

Art. 1er. – L'organisme de formation Promofluvia, dont le siège social est situé au Port de Lyon Edouard Herriot, 1 *bis*, rue de Dole, 69007 Lyon, est agréé pour assurer la formation des candidats pour l'obtention de la qualification d'experts en navigation avec passagers.

L'agrément prendra fin le 20 juillet 2028.

Art. 2. – L'organisme de formation Promofluvia, visé à l'article 1er assurant la formation pour la qualification d'expert en navigation avec passagers en navigation intérieure est tenu de se conformer aux dispositions de l'article A. 4231-2-6 du code des transports.

Art. 3. – Le responsable de l'organisme de formation est agréé par le présent arrêté tient, conformément aux dispositions de l'article A. 4231-2-7 du code des transports, un registre comportant notamment la liste des candidats aux épreuves théoriques et pratiques, ainsi que la liste des attestations de réussite des candidats à ces épreuves.

Art. 4. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 11 août 2023.

Pour le ministre et par délégation :
Le chef de département du transport fluvial,
T. Doublic

INFORMATION:

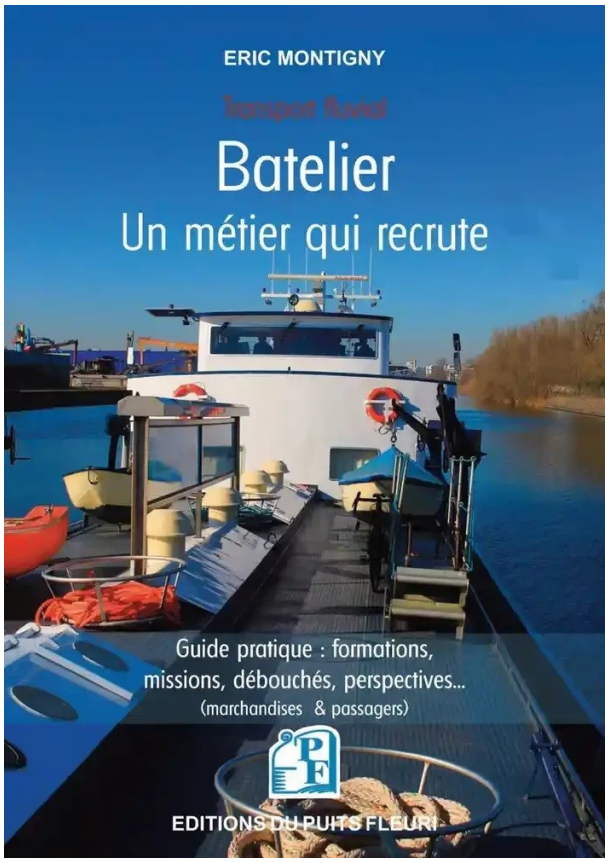

Un guide pratique pour faire découvrir le monde du transport fluvial et donner des pistes pour les jeunes qui souhaitent s'y orienter.
Dommage qu'il ne cite pas les formations proposées par Promofluvia.

BREVES

Le **SURF (Schéma des Usages des Rives Fluviales)** à l'initiative de VNF et de la Métropole de Lyon a fait l'objet de plusieurs ateliers de réflexions (8) en 2022 confié au bureau d'étude

EGIS.
Le rendu final a été présenté le 20 juin 2023 aux Associations sur le théâtre flottant « L'île O ».
Le document final en vue du renouvellement de la charte de partenariat arrivant à échéance sera promulgué en 2024.
Il précise ainsi les usages à privilégier ou à réserver sur les secteurs concernés à différentes échéances dans le temps.
Il sera constitué de fiches techniques de 30 actions regroupées en huit thématiques.
Les trois ambitions principales communes entre VNF et la Métropole sont :

- une nouvelle nature de relations entre la ville et les fleuves
- Préserver et re-naturer les rives
- Des quais pour le transport fluvial urbain de demain.

LE LAC LEMAN

La Suisse contrôle le niveau du lac Léman et jusqu'à ce jour était l'unique arbitre du débit du fleuve à l'embouchure du Lac de Genève.

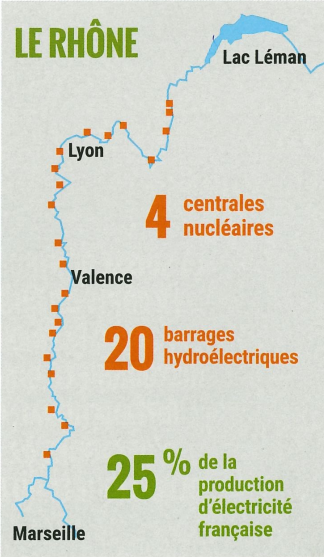

Le Rhône, un fleuve stratégique

Pourtant 40 % de la surface du Lac sont en France et la part des eaux françaises qui alimentent le Lac est de 12 %. Il est donc envisagé enfin d'établir une convention pour gérer cette plus grande réserve d'eau douce d'Europe 90 milliards de M3 sur une surface qui fait 12 fois la surface de Lyon.

C'est la crainte de la baisse du débit du Rhône constatée, les prévisions climatiques pour les 30 ans à venir qui incite l'Agence de l'eau et l'Etat français à imaginer une nouvelle gouvernance afin de garantir le refroidissement des centrales nucléaires, la production hydroélectrique, l'imagination des cultures, le tourisme et la biodiversité du Rhône en bonne intelligence avec la Suisse;

UN PROJET EN COURS

Le **Lycée des Catalins de Montélimar** a obtenu le lancement de la réalisation d'un nouveau bateau école région Auvergne Rhône Alpes s'est lancé dans la construction d'un bateau école. Le budget s'élève à 9,3 M. d'euros, il est financé par : FEDER, VNF, ADEME, régions SUD et AURA)

Il remplacera le bateau existant «Le Magelaan».
La livraison est prévue en 2024, il se construit sur la Meuse entre Liège et Namur.

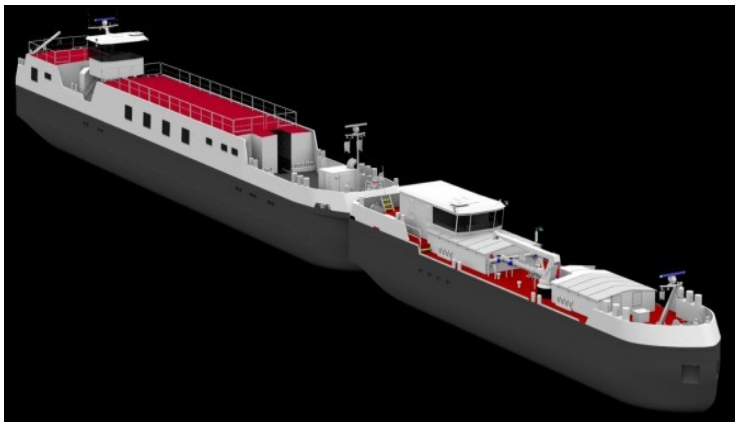

«ECOFLUV»

Longueur de la coque : 27 mètres
Largeur de la coque : 7,50 mètres
Hauteur du hangar : 2,40 mètres
Zone de cargaison : 150 m²

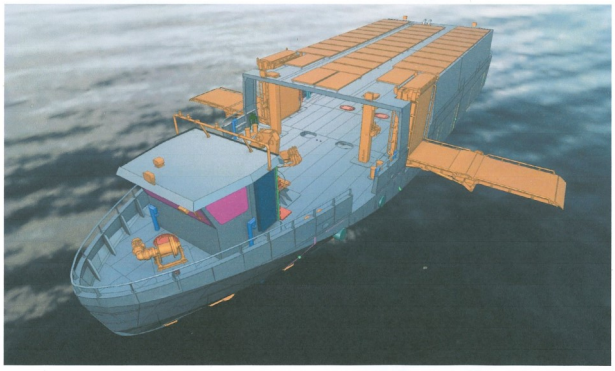

Vue 3D du bateau Ecofluv

Une nouvelle initiative du Port Edouard Herriot de Lyon financé par la région AURA, l' Europe et VNF). Il s'agit d'un bateau, qui est un entrepôt mobile fluvial pour répondre aux enjeux environnementaux des centres urbains, 27 m de long, électrique et équipé de panneaux solaires pour alimenter les services embarqués. Il dispose de rampes embarquées pliantes de 6 m de long et supportant une charge de 6 tonnes pour charger et décharger des colis. Il est également équipé d'un système de récupération des déchets et des eaux usées.
35 points d'accostage, quais de chargement et déchargement sur le Rhône et la Saône sont identifiés afin que des petits véhicules 100 % respectueux de l'environnement distribuent les livraisons dans toute l'agglomération.

Tous les renseignements sur www.ecofluv.fr

LA LOGISTIQUE URBAINE FLUVIALE

Quelques nouvelles de la **logistique Urbaine fluviale**
A Lyon, le projet ULS longtemps en stand-by depuis 2022 redémarre après la signature avec un nouveau partenaire Géodis (livraison colis)
Dans la période d'essai il n'y a eu que 3000 livraisons quand il en faudrait 30 000 pour libérer la ville de ses camionnettes.
En 2024, la montée en charge va se faire sur le 1er et le 2ème arrondissement avant d'élargir le périmètre avec un autre bateau en 2025.
A Paris, avec la même démarche, la Société OBD (Leader de la distribution de boissons en région Ile de France) assure déjà la livraison depuis le port de Gennevilliers au port de Debilly (XVI) face à la tour Eiffel, des palettes de sodas, bières et redistribution par vélos aux restaurants, cafés, et hôtels.

Force est de constater, malgré toutes ces initiatives une trentaine à Paris (Fludis) le Havre (Sogestrans) Bordeaux (la poste) Lyon (ULS Géodis) Strasbourg, Brest, (voilier cargo) Mulhouse etc….

Que la logistique urbaine fluviale peine à émerger malgré l'appétence des collectivités locales.
Les points à traiter en premier concernent les infrastructures locales à prévoir, le débit des fleuves variables, la continuité de la chaîne logistique à constituer, les coûts de ces navettes etc..

Des investissements importants sont à prévoir sur les quais (grues, stockage frigorifique, gestion des vélos cargo etc). Malgré les ruptures de charge, il faut gagner en productivité pour pérenniser l'activité.

ARLES 2023

Fin 2023, Arles a accueilli le «**River Side Ravel**», le plus récent, le plus beau, le plus luxueux des 26 bateaux de croisière qui naviguent sur le Rhône (55 cabines de 5 étoiles, un restaurant, une piscine et une salle de fitness).

Il utilisera dès cette saison l'appontement crée par CNR et conçu pour accueillir deux bateaux de 135 m,
Le quai est équipé également de bornes électriques.
Arles, Lyon et Avignon sont les trois sites les plus prisés sur le Rhône (730 escales en 2023, 80 000 croisiéristes, un million d'euros de retombées pour la ville d'Arles).

LE RESEAU DES CANAUX TRADITIONNELS

« Alerte sur le réseau patrimonial des **canaux Freycinet** »

La crise énergétique et les changements du climat ont mis à jour la question de l'état des canaux historiques du centre de la France entre la Saône et la Seine et la Loire (plusieurs itinéraires canal du centre, canal de Bourgogne, canal du nivernais canal latéral à la Loire, canal de Briare et du Loing et canal de la Marne à la Saône ce dernier étant prioritaire pour les mariniers)

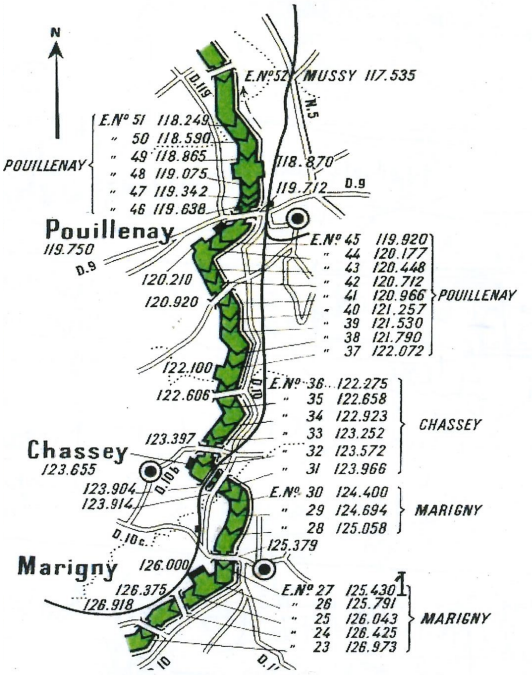

Une seule écluse ou un bief condamné et c'est l'ensemble du parcours qui se dégrade et devient inutilisable.

Souvent les budgets ont manqué pour assurer le bon entretien de ces canaux, la faiblesse du trafic n'a pas non plus encouragé les travaux. Heureusement la nécessité de maintenir le système hydraulique et l'enjeu touristique des territoires traversés militent pour agir
Pourtant tout monde est d'accord sachant que la pollution et la consommation par tonne de charge et par kilomètre d'une péniche est 70 % moindre qu'un camion (un freycinet transportant 250 T est équivalent à 10 semi-remorques)
Faisons en sorte que la navigation reste possible sur ce patrimoine exceptionnel.

LES ASSISES NATIONALES DU FLEUVE A ROUEN

Les premières **assises nationales du fleuve** se sont tenues à Rouen les 3 et 4 octobre 2023)
Depuis déjà plusieurs années des réflexions ont été menées sur la vallée de la Seine : un grand Paris ouvert sur la mer, ou plutôt une Seine Métropole ou comme Antoine Grumbach, urbaniste, le proposait en 2008, une ville linéaire de Paris au Havre dont la Seine est la grande rue !!
La création d'Haropa, accompagne cette prospective avec en réaction le collectif « La Seine n'est pas à vendre » rappelant que la Seine est le plus petit des grands fleuves français par la longueur et son débit et souhaitant doter le fleuve d'une personnalité juridique opposable à certains projets.
Il était donc important de mettre en place à Rouen, ces premières assises nationales du fleuve pour construire des politiques publiques autour du fleuve. De nombreuses interventions dont celle de Carole DELGA Présidente de la région Occitanie et des régions de France et de Erik ORSENNA Académicien, écrivain et président de IAGF (Initiatives pour l'avenir des grands fleuves), du Maire de Rouen, du Président de E2F, et bien d'autres approches environnementales, témoignages d'usage du fluvial…
Le succès et la satisfaction des participants a convaincu les organisateurs de renouveler cette manifestation dès l'automne 2024 dans un autre bassin fluvial.

Rouen, premier port céréalier

Comment imaginer des actions sur l'eau et au bord de l'eau dans les domaines des paysages, de l'architecture et des arts afin de permettre une meilleure connaissance du territoire fluvial.

Un pavillon des transitions a été installé en marge des Assises pour connaitre la vallée de la Seine (observatoire photographique du Paysage - (OPP) et conservatoires des Espaces naturels) Comment la culture peut être un levier structurant à l'échelle de la Seine (Caue 76 / dans le sens de barge/Maison de l'architecture de Normandie) etc.

LA PENICHE

A Sainte Colombe, un nouveau bateau pour apporter des services différents :

«La péniche BED and BICYCLE»

permettant d'accompagner les cyclotouristes de passage sur la Via Rhôna.
Elle accueille les touristes à bord avec 4 chambres luxueuses et un pont couvert convivial.

LA PASSE A POISSONS

La CNR lance la **construction d'une passe à poissons** sur le Rhône au droit de la Feyssine à Villeurbanne (8 M d'euros) 155 m de long 10 m de large 6 m de profondeur : un chantier d'ampleur.
Pour permettre aux poissons de passer le seuil de la Feyssine (1m 60) à partir de 10 bassins successifs et 11 chutes. Ce qui après la passe à poissons de Jons, ouvre le dernier verrou qui permet de rendre 150 km d'eau à la libre circulation pour les poissons. Un système de suivi sophistiqué accompagnera ce nouvel ouvrage.

INNOVATION

Une barge pour produire de l'électricité verte en imitant le mouvement ondulatoire des poissons a été mise à l'eau en juillet 2023 dans le port E. Herriot.
Après une première expérience en 2018 d'hydrolienne avec des pales sur le Rhône à hauteur du parc St Clair à Caluire et Cuire. Cette nouvelle expérimentation d'hydrolienne à technologie biométrique devra rejoindre le site de la Feyssine.
Cette ferme hydraulique sera constituée de 4 unités produisant 400 MWH plus efficace que les hydroliennes à pales ou hélices (+ 50 % selon EEL Energie)

Le courant du Rhône entre 1,7 et 2,2 m/s actionnera les mouvements de la membrane qui créent de l'énergie. Cette innovation pourra être utilisée pour plusieurs grands fleuves. Quelques années de mise au point sont encore nécessaire.

INCIDENTS

SUR LA SAONE

Nouvel **accrochage entre deux bateaux** de croisière le 13 octobre à midi à Macon : C'est un coup de vent qui a rabattu au départ «Bijou du Rhône » sur le bateau « le Voyage » resté au quai des mariniers à Macon.
Les deux bateaux ont évacué leurs passagers (257) sans dommage pour eux grâce au centre opérationnel du département (SDIS, gendarmerie de Villefranche, CRIF Croix Rouge)

Rappel de la collision à Paris entre deux bateaux restaurants le 2.09.23 à minuit devant la Tour Eiffel.
Le choc a fait plusieurs blessés dont un grave.
Les deux bateaux « Le Grand Pavois » et « L'Ivoire » en négociant une manœuvre de demi-tour, la collision entraine la chute de nombreux touristes à bord. Sans pollution aux hydrocarbures sur la Seine

Une enquête est en cours

Attention pour 2024 avec les J.O. !

Alerte pour inciter les pilotes à venir tester ces situations sur le simulateur situé chez Promofluvia

3ème Plan Rhône – Saône 2021/2027 signé en septembre 2023

Initié en 2005 suite aux crues et inondations de 2002 et 2003, il rassemble, sous l'égide des services de l'Etat, l'agence de l'eau, le comité de bassin, les partenaires du bassin : les régions, CNR, VNF, EdF et le soutien financier de l'Europe (FEDER). Les objectifs et engagements financiers sont actés dans le CPIER (Contrat de Plan Inter Etat Régions).

Les projets et engagements des différents partenaires s'élèvent pour ce 3ème plan à 475 M€ sur la période de 5 ans. Pourront s'ajouter d'autres projets à l'initiative d'un ou plusieurs partenaires. L'Europe s'est aussi engagée pour abonder les projets à hauteur de 32 M€ supplémentaires. De plus, une négociation est encore encours pour le volet mobilité à hauteur potentiellement de 175 M€.

Les projets du Plan Rhône-Saône est construit en cohérence avec les travaux antérieurs de la délégation interministérielle pour le développement de l'axe et désormais par les projets et engagements du CCIL (voir l'édito).

7 objectifs thématiques :

- Favoriser la résilience des territoires et des activités face aux inondations
- Développer un transport fluvial performant et écologique
- Restaurer la biodiversité et la qualité de l'eau et préserver l'équilibre quantitatif
- Développer un tourisme durable au profit des territoires le long de l'axe
- Favoriser la transition énergétique et l'écologie industrielle et territoriale autour du fleuve
- Accompagner l'agriculture rhodanienne dans son adaptation au changement climatique
- Poursuivre les actions transversales de recherche, d'éducation au territoire liées au fleuve

Concernant le fluvial, le Plan s'est donné quelques défis à relever d'ici à 2027, dont :

- +25% de trafic fluvial ; améliorer la performance multimodale des ports (+25%) ;
- 30% de la flotte à « verdir » ;
- Améliorer la compétitivité du fluvial (prix, fiabilité, qualité de service logistique).

Il se décompose en une liste d'actions et ouvert aux acteur du bassin qui peuvent déposer leur dossier en vue de sa « labellisation Plan Rhône-Saône »

Saône 2 Rhône

Une campagne de terrain en 2024 avec une péniche aménagée en laboratoire (recherche, sensibilisation, pédagogie et médiation scientifique en sciences de l'environnement)

Le long de l'itinéraire de Corre à Port St-Louis. Le projet de recherche pluridisciplinaire devra apporter des réponses à la restauration écologique de la Saône et du Rhône.

Cette recherche doit accompagner l'ambitieux programme de restauration et de renaturation de la CNR dans sa nouvelle concession.

L'appel du Rhône (initiative Suisse) soutenu par la ville de Lyon et la métropole et Promofluvia est aussi un moyen de reconnaissance du fleuve Rhône comme personnalité juridique avec l'instauration d'un Parlement des Eaux où les citoyens aurontt toute leur place pour réinvestir le fleuve et pourquoi pas s'y baigner;

NOMINATION

L'ancien DG de VNF, **Thierry Guimbaud** a été désigné par le président de la République pour présider l'Autorité de régulation des transports.

Hommage à Pierre DUBOURG marinier et militant du fluvial décédé le 17 décembre 2023

Message lu pendant la cérémonie au nom d'Alain MALIVERNEY

Pierrot, avec tout mon soutien à Viviane, ta famille et proches et pour que mon témoignage puisse aider ceux que tu laisses au bord du fleuve de la vie.
C'est un jour de grande tristesse pour nous tous.

Pierrot, pour ma part, tu comptes beaucoup dans ma vie professionnelle et tu m'as permis, de me donner la foi pour participer à promouvoir et développer le transport fluvial.

Tu m'as accueilli au sein de cette profession très riche que je ne connaissais pas.
Tu as contribué à me faire découvrir un univers passionnant, et me lancer dans une aventure humaine qui ne me quittera sans aucun doute jamais.

Au travers ton engagement à la CNBA, de tes conseils avisés de bateliers, nous avons pu ensemble travailler sur un réseau du petit gabarit malmené et ainsi développer, conserver des trafics que l'on pouvait penser perdus. J'ai connu la fin de la bourse de fret de St Jean-de-Losne, puis NAVISCO 2000, cette belle aventure avec une bande de mariniers actifs et professionnels. Tu as aussi œuvré dans la grande aventure du conteneur sur le Rhône quelques années avant de revenir à tes premières amours du 38m. Tu as toujours été présent à mes sollicitations, prêt à participer à des transports parfois alambiqués. Tu y croyais et je suis heureux de t'avoir compté parmi ces hommes fraternels, courageux, généreux, francs et de parole.
La parole, tu n'en avais qu'une. C'est un exemple d'engagement et tu le sais, je partage ces valeurs qui restent ancrés au plus profond de moi.

Avec Viviane, vous m'avez donné des moments de chaudes négociations puisque je n'étais qu'un homme de terre mais toujours pour finir dans la construction et le même objectif. Charger des bateaux, prouver que les canaux, les rivières et les fleuves sont des outils précieux, et faire vivre les hommes qui les animent.

La vie va vite, la séparation brutale, les moments ensemble ou d'échanges toujours trop rares…
Pas de plaque, pas de fleurs, un don pour l'institut Léon Bérard, c'est tout toi. Mais sache que tu resteras gravé dans ma mémoire, et comme d'autres partis trop tôt, j'aurais adoré nous rappeler le passé, mais voilà… comme toutes les rivières, les fleuves, tu vas rejoindre la mer, plus vaste, avec des endroits encore inconnus.

Je ferai en sorte de parler de toi du mieux que je pourrai, mais je sais que mes paroles de souvenir ne seront jamais à la hauteur de celui que tu as été.

Merci Pierrot.

PROMOFLUVIA
04.78.37.83.03
1bis rue de Dole
Port de Lyon Édouard Herriot
69007 LYON
Association loi de 1901
Directeur de la Publication :
Gilles DUREL
Responsable de la Rédaction :
Jean-Paul DUMONTIER

E-mail : contact@promofluvia.fr
Site : https://www.promofluvia.fr